

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2019

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 223

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 26 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.